




ATTESTATION

*Déclaration des personnes responsables, conformément à l'article 2 de l'instruction n° 2005-11*

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés de la Banque de Bretagne pour le semestre écoulé au 30 juin 2008 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Banque de Bretagne SA, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture de l'ensemble des documents.

Fait à Rennes le 29 août 2008,

  
Jean Claude LALLEMANT  
Président Directeur Général,